



P.P. CH-3003 Berne, SG DFJP

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

Berne, le [REDACTED] avril 2016

Monsieur,

Votre lettre du [REDACTED] avril 2016 m'est bien parvenue et elle a retenu mon attention. J'imagine combien la situation que vous vivez doit être pesante pour vous et votre famille et je le déplore profondément.

Je vous prie cependant de comprendre que je ne peux vous venir en aide en aucune façon. Il n'entre pas dans les attributions d'un ministre de la justice de s'immiscer dans des procédures judiciaires closes ou en cours. Une telle intervention violerait la séparation des pouvoirs. Or il s'agit là d'un principe essentiel de notre État de droit.

En espérant que votre affaire connaîtra bientôt une issue favorable, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Simonetta Sommaruga
Conseil fédéral